

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Pacte éducatif régional	339

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1611- 4 et L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.214-6, L.442-5 et suivants, L.442-13 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.810-1 et suivants, L.813-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 mars 2017 approuvant le Pacte Educatif Régional et ses dispositifs,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 580 668 € au titre de l'aide accordée aux établissements pour la réalisation de leurs actions éducatives ligériennes 2020-2021;

APPROUVE

la convention de partenariat avec le Mémorial de la Shoah de Paris figurant en annexe 2;

AUTORISE

la présidente à la signer;

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 5 000 € au Mémorial de Caen sur la base d'une dépense subventionnable d'un montant de 5 000 € TTC dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 13/11/2020;

AUTORISE

la dérogation de cette convention aux articles 11, 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales prévues au règlement budgétaire et financier, adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020;

APPROUVE

la convention de partenariat avec le Mémorial de Caen figurant en annexe 3;

AUTORISE

la présidente à la signer;

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 18 000 € à l'association « 100 000 Entrepreneurs » sur la base d'une dépense subventionnable de 100 000 € TTC dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 13/11/2020;

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise » sur la base d'une dépense subventionnable de 10 000 € TTC dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 13/11/2020

APPROUVE

les conventions bilatérales respectives entre la Région et 100 000 Entrepreneurs et EGEE (annexes 4 et 5) au titre de l'année 2020-2021

AUTORISE

la présidente à les signer

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € sur la base d'une dépense subventionnable de 49 200 € TTC en faveur d'Europajazz Le Mans dans le cadre de la convention passée entre la Région et cette structure qui est examinée par la Commission Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités (programme 530), et soumise au vote de cette même Commission permanente

AFFECTE

une autorisation d'engagement sur l'enveloppe « Partenaires techniques AEL » de 152 500 € au titre de l'accompagnement apporté par les partenaires techniques dans le cadre de l'appel à projets Actions éducatives ligériennes 2020-2021

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 30 000 € au titre des « Parcours Théâtraux » (n°17D09301) pour permettre une prise en charge directe par la Région des dépenses relatives à l'accompagnement pédagogique, artistique et culturel des structures culturelles figurant en annexe 6

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 145 000 € (n°19D09369) afin d'assurer la prise en charge directe par la Région des dépenses relatives à l'organisation des journées de rencontres et de restitutions des travaux des jeunes et des temps forts des autres dispositifs du Pacte éducatif régional

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 6 500 € (n°2019_15633) au titre de la participation régionale aux frais de transports engagés pour la participation des lycéens et apprentis aux journées de rencontres et de restitutions des Actions éducatives ligériennes

ATTRIBUE

à La FCPE Pays de la Loire une subvention de fonctionnement de 29 000 € au titre de l'année 2020, sur la base d'une dépense subventionnable de 41 170 € TTC

APPROUVE

la convention 2020 établie entre la Région et la FCPE Pays de la Loire figurant en annexe 7

AUTORISE

la présidente à la signer

ATTRIBUE

à l'APEL Pays de la Loire une subvention de fonctionnement de 9 000 € au titre de l'année 2020, sur une dépense subventionnable 2019-2020 de 275 024 € TTC

APPROUVE

l'avenant à la convention établie entre la Région et l'APEL Pays de la Loire et son annexe financière figurant en annexe 8

AUTORISE

la présidente à la signer

AFFECTÉ

les autorisations d'engagement correspondantes à hauteur de 38 000 € au titre du soutien aux associations de parents d'élèves

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs